COVID-19 ET DROITS DES FEMMES

1 Introduction

Encore en 2024, la pandémie de Covid-19 continue d'avoir de durs effets sur les droits des femmes.

2 Une augmentation des inégalités et des violences

Certes, nous observons des efforts pour atténuer les conséquences négatives genrées. Cependant, la crise a augmenté les inégalités préexistantes. En outre, elle a révélé la fragilité des progrès durement acquis.

Ainsi, les taux de violences domestiques ont augmenté en raison des confinements. Par ailleurs, l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive a été considérablement perturbé.

De plus, les répercussions économiques ont affecté de manière disproportionnée les femmes. En effet, elles sont sur-représentées dans les secteurs précaires.

3 Des leçons à tirer

Bien que certaines politiques progressistes aient émergé, les forces conservatrices ont exploité cette période de turbulences pour saboter l'égalité des genres.

Actuellement, l'Europe émerge de cette instabilité. Néanmoins, il reste impératif de renforcer une approche fondée sur les droits et l'intersectionnalité. En effet, c'est essentiel pour construire une réalité post-pandémie plus équitable pour toutes les femmes et les filles.

Les leçons de cette crise doivent nous permettre d'identifier les domaines où il faut concentrer les efforts. Ainsi, cela nous permettra de remédier aux risques spécifiques encourus par les femmes.

De plus, le changement climatique affecte chaque année un peu plus la planète. Par conséquent, de nouvelles pandémies pourraient émerger.

Dès lors, les enseignements du Covid-19 seront essentiels pour mieux protéger les droits des femmes face à une nouvelle crise sanitaire de cet ordre.

4 Le fardeau disproportionné du Covid-19 pour les droits des femmes

4.1 Une augmentation des conséquences socio-économiques

La pandémie de Covid-19 a empiré les inégalités de genre existantes. Ainsi, la crise sanitaire a porté un coup disproportionné aux droits des femmes et des filles dans le monde entier.

En effet, nous observons des conséquences immédiates sur la santé. Mais en plus, les conséquences socio-économiques de la crise ont particulièrement affecté les femmes.

Comme l'a souligné ONU Femmes, les confinements ont mis en péril la participation des femmes au marché du travail.

De surcroît, une récession économique a immédiatement suivi la pandémie. Or, elle a contribué à aggraver cette situation.

Dès lors, elle a mis particulièrement à mal la sécurité économique des femmes. D'ailleurs, soulignons que les secteurs féminisés comme le commerce de détail ou l'hôtellerie ont concentré les pertes d'emploi.

4.2 Une augmentation de la charge des femmes

De plus, les mesures restrictives liées au virus ont augmenté la charge de travail domestique et de soins non rémunérés des femmes.

4.3 Une augmentation des violences faites aux femmes

Sans compter que leur accès à des services de santé cruciaux a été limité. Cela comprend notamment les soins maternels et l'accès à un avortement sûr.

En outre, la pandémie a également entraîné une inquiétante augmentation des violences sexistes et sexuelles.

4.4 Une atteinte aux systèmes de résilience

Par ailleurs, la crise du Covid-19 a également considérablement porté atteinte à la résilience et aux activités des organisations de défense des droits des femmes.

Pourtant, les plaidoyers et les actions de ces associations en faveur des droits des femmes sont essentiels. Ils le sont d'autant plus à un moment où elles se trouvent dans une situation de vulnérabilité accrue.

Ainsi, la planète a fait face à une crise d'une ampleur sans précédent. Et pendant ce temps, les femmes en ont encore plus subi les conséquences.

Dès lors, tout doit être mis en œuvre pour rattraper ce retard en mettant en place des mesures sensibles aux enjeux de genre.

5 Combler les manquements des services publics : les organisations de défense des droits des femmes en première ligne de la réponse au Covid-19

La pandémie de Covid-19 et ses conséquences ont mis les services publics à rude épreuve.

Dans ce contexte, la société a pu observer que les organisations de défense des droits des femmes constituent des actrices essentielles.

En effet, elles ont permis de combler des lacunes dans la fourniture de services essentiels. À cette période, les gouvernements tentaient de remédier à la surcharge des systèmes de santé et aux difficultés économiques.

De leur côté, les associations féministes se sont mobilisées pour relever les défis uniques rencontrés par les femmes et les filles pendant la crise.

Ainsi, elles ont fourni des abris et du soutien aux victimes de violences conjugales. Par ailleurs, elles ont accompagné les femmes pour leur garantir un accès aux soins de santé reproductive et à l'aide juridique. Les groupes de défense des droits des femmes ont travaillé et travaillent sans relâche pour défendre les droits des femmes et répondre à leurs besoins urgents.

D'une part, leurs efforts comblent les vides critiques laissés par des institutions publiques accablées ou désengagées. D'autre part, elles amplifient également les voix des femmes. Rappelons, à cet égard, que les effets de la pandémie ont, effectivement, exacerbé leurs vulnérabilités.

Le monde continue d'avancer dans cette période d'incertitude. Et le travail indispensable des organisations féministes sert de bouée de sauvetage pour les plus exposées.

Les associations veillent à ce qu'aucune femme ne reste abandonnée face aux défis de l'ère du Covid-19.

De ce fait, il est important que les pouvoirs publics maintiennent leur soutien aux associations qui sont vitales pour les femmes.

Et ce, particulièrement dans la mesure où elles remplissent un rôle que les services publics ne remplissent pas.

6 Un revers inquiétant : la menace du Covid-19 pour les progrès des droits des femmes

La pandémie de Covid-19 a porté un coup sévère aux progrès réalisés en plusieurs décennies pour faire avancer les droits des femmes et l'égalité des genres.

L'avertissement sévère du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) souligne cette dure réalité.

En effet, il a déclaré que les effets de cette crise risquent d'inverser les gains limités, mais essentiels, réalisés au cours des 25 dernières années depuis la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing.

La Déclaration et le Programme d'Action de Beijing constituent des documents importants. Les Etats l'ont adopté en 1995 lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée par les Nations Unies à Beijing en Chine.

Ces textes matérialisent un engagement international pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et améliorer la vie des femmes dans le monde entier.

Ainsi, ils identifient les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées. Ces défis comptent la pauvreté, l'éducation, la santé, la violence ou la participation politique.

De plus, ils proposent des actions concrètes pour y remédier.

En résumé, il s'agit d'une feuille de route qui guide les pays et les organisations dans leurs efforts pour garantir les droits des femmes.

Malheureusement, malgré les meilleurs efforts d'une partie de la société, la pandémie semble avoir créé un recul inquiétant.

Ainsi, de nombreuses avancées dans l'autonomisation des femmes et la promotion de la parité obtenues grâce à des décennies de plaidoyer acharné se trouvent en danger.

7 L'impact contrasté du Covid-19 sur l'accès à l'avortement des femmes en Europe

7.1 Des approches variables

Alors que la pandémie de Covid-19 déferlait sur l'Europe, les pays ont adopté des approches variables pour réguler les services d'avortement.

Cela a intensifié les inégalités dans l'accès à ces soins de santé essentiels.

Ainsi, certains pays ont imposé de nouvelles restrictions. Parmi elles, il y a eu des retardements ou des refus de soins d'avortement aux femmes présentant des symptômes du Covid-19. De ce fait, cela a diminué la disponibilité des procédures chirurgicales.

En revanche, quelques pays ont pris des mesures progressistes. Dans ces pays, les visites cliniques en personne ont diminué. Mais cela a élargi l'accès à l'avortement médicamenteux via la télémédecine.

Par ailleurs, ces pays ont assoupli les réglementations en matière de livraison et d'administration des médicaments pour interrompre les grossesses.

7.2 Des conséquences graves

Cependant, l'absence d'une approche unifiée pour maintenir les services d'avortement a créé de grandes inégalités en Europe. De plus, les restrictions

de déplacement et les fermetures de frontières ont également élargi les inégalités dans la capacité des femmes à exercer leurs droits reproductifs.

La pandémie a sérieusement affecté les droits reproductifs des femmes en Europe. Or, cela révèle des différences dans les politiques mises en œuvre. En effet, certains États ont adopté des mesures strictes, tandis que d'autres ont élargi modestement les services. Cela a créé un paysage très inégal.

Par ailleurs, les fermetures de frontières et les restrictions de mouvement ont particulièrement touché les femmes vulnérables. Nous pensons, par exemple, à celles en situation socio-économique précaire.

De plus, les femmes confrontées à des violences, avec peu d'autonomie, ont également rencontré des obstacles importants pour accéder aux soins nécessaires.

Dans ce contexte, la priorité donnée à la lutte contre le virus a entraîné une négligence inquiétante des services de santé reproductive essentiels.

Ainsi, en l'absence d'une réponse coordonnée pour garantir l'accès à l'avortement pendant la pandémie, les inégalités s'aggravent.

En conséquence, ce manque d'unification amplifie les vulnérabilités liées au lieu de vie, aux moyens financiers et aux difficultés personnelles des femmes.

8 La sécurité économique des femmes ébranlée par la pandémie

La pandémie de Covid-19 a porté un coup sévère à la sécurité économique des femmes à travers l'Europe.

L'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes (EIGE) a mené une étude à ce sujet. Selon lui, les pertes d'emplois pendant les premiers confinements ont été fortement concentrées dans des secteurs féminisés.

Ainsi, cela a concerné principalement des secteurs tels que le commerce de détail, l'hôtellerie, les services à domicile et la fabrication de vêtements.

Les jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans, celles ayant un faible niveau de qualification ou aucune qualification, ainsi que les femmes étrangères, ont été confrontées à des risques disproportionnés de chômage.

La crise a également éliminé de nombreux emplois informels dans lesquels les femmes sont sur-représentées. Or, cela a aggravé leur précarité économique.

Une enquête de Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) de 2020 a révélé que 58 % des femmes craignaient des difficultés financières à cause de la pandémie, contre 48 % des hommes.

Le coût économique genré souligne l'urgence de politiques visant à protéger les moyens de subsistance des femmes.

Dès lors, nous observons l'urgence de prendre les mesures pour assurer leur autonomisation économique dans la période post-Covid que nous vivons.

9 L'augmentation inquiétante des violences sexistes pendant les confinements liés au Covid-19

La pandémie de Covid-19 a entraîné une « pandémie parallèle ». En effet, nous avons vu des taux alarmants de violences sexistes à l'encontre des femmes.

Les mesures de confinement mises en place pour freiner la propagation du virus ont malheureusement amplifié la menace que peut représenter le domicile.

En effet, de nombreuses femmes et filles ont été piégées avec des partenaires ou des membres de famille violents.

Les mesures de confinement ont entraîné des déplacements restreints, des réseaux familiaux et sociaux perturbés, et des ressources de protection sous pression.

De ce fait, les victimes se sont retrouvées de plus en plus isolées et vulnérables derrière des portes closes.

Cet isolement a eu lieu alors que les incidents de violence domestique ont explosé dans le monde entier.

L'Organisation des Nations unies (ONU) a souligné cette situation dramatique comme une crise aiguë s'ajoutant à l'urgence sanitaire plus large du Covid-19.

Ainsi, l'ONU a mis en avant la nécessité d'une action urgente de la part des États.

En effet, elle leur demande de renforcer les mécanismes de prévention et de protection contre les violences domestiques conformément aux normes internationales des droits humains.

10 L'aggravation du poids du travail non-rémunéré des femmes

La pandémie de Covid-19 et les mesures d'isolement obligatoires ont considérablement exacerbé le fardeau déjà disproportionné du travail non-rémunéré pris en charge par les femmes.

Les enquêtes et études montrent que les confinements et les quarantaines ont généré une situation de surcharge extrême. En effet, les femmes restent les principales responsables des besoins quotidiens et des soins nécessaires pour les enfants, les personnes âgées et d'autres membres de la famille dépendant.e.s.

Avec les familles confinées à la maison, le travail vital, mais largement sous-évalué de prendre soin des autres est retombé exclusivement sur les épaules des femmes.

Par conséquent, cela a entraîné un plus grand épuisement émotionnel, des contraintes économiques et du temps de travail supplémentaire pour celles qui maintenaient également un emploi rémunéré.

11 Un appel à des politiques sensibles au genre pour protéger les droits des femmes

Actuellement, les conséquences du Covid-19 continuent de se déployer. Or, il devient de plus en plus évident que ses impacts dévastateurs ont affecté de manière disproportionnée les femmes.

Par conséquent, il est central de garantir la protection des droits des femmes et de promouvoir l'égalité des genres face aux aléas et aux crises qui peuvent survenir. Dès lors, il apparaît crucial que les gouvernements adoptent des

politiques complètes qui prennent en compte les enjeux de genre avec finesse.

Les décideur.euse.s politiques doivent reconnaître et traiter les inégalités profondes qui touchent les femmes dans différents aspects de leur vie. De plus, les obstacles systémiques auxquels elles font face doivent aussi être pris en compte.

Si une perspective de genre n'est pas intégrée dans les réponses à la crise, les disparités actuelles pourraient s'aggraver. En effet, la pandémie a creusé les inégalités. Dès lors, il est important de rattraper ce recul et de continuer à avancer avec des mesures ambitieuses.

Si nous n'empruntons pas ce chemin, les femmes risqueraient alors d'être encore plus marginalisées. Dès lors, cela compromettrait les progrès réalisés en faveur de l'égalité des genres et de la parité et les réponses possibles face aux éventuelles crises futures.

Eliane Le Bihan

Les sources de cet article

- Organisation des Nations Unies, Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Nations Unies, 27 octobre 1995.
- Clavaud, Amandine. Droits des femmes : le grand recul ? À l'épreuve de la crise sanitaire en Europe, Éditions de l'Aube, 2022
- Eurofound, COVID-19 pandemic and the gender divide at work and home, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2022.
- Gregg, Paige. « A Patriarchal Pandemic: Analyzing the Global Impacts of COVID-19 on Women and the Gendered Dynamics of Policies. » Senior Projects Spring 2023, Bard College, 2023.
- Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, Gender equality and the socio-economic impact of the COVID-19 pandemic, Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2021.
- Moreau, Caroline. « Abortion regulation in Europe in the era of COVID-19: a spectrum of policy responses. » BMJ Sex Reprod Health, vol. 47, 2021.
- ONU Femmes/Fahad Abdullah Kaizer. « Le COVID-19 et les organisations de défense des droits des femmes : combler les lacunes dans la réponse et exiger un futur plus juste. » Note de politique no. 202.
- Tramontana, Enzamaria. « Women's Rights and Gender Equality during the COVID-19 Pandemic. » QIL, Zoom, 2021.

- Wagon, María. « Crisis de los cuidados y violencia contra las mujeres. Un análisis de la repercusión de la pandemia del COVID-19 en la vida de las mujeres. » Argumentos, no. 24, 2021
- Ferron-Parayre, Audrey. « Les droits des femmes en matière de santé reproductive : les effets de la pandémie de COVID-19. » *Les Cahiers de droit*, volume 63, no. 1, 2022, p. 43–76.

Cette étude a été rédigée avec le soutien de :

Safe.brussels

La Région wallonne

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes